

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

Assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 13 décembre 2021.

Sont présent(e) :

M. Yves Boyer, maire
Mme Karine Coallier, conseillère no1
Mme Mélodie Boissy, conseillère no2
M. Anthony Mangione, conseiller no 3
M. Réjean Cousineau, conseiller no 4
Mme Louise Lussier, conseillère no 5
M. Denis English, conseiller no 6

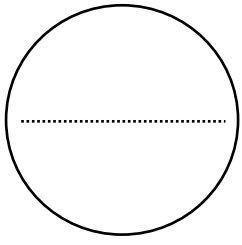
Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M. Jacques Tremblay, trésorier ;
M. Sylvain Boucher, directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2021
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
5. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 5.1. Rapport des interventions du mois de novembre 2021
 - 5.2. Organisation municipale de la sécurité civile – mise à jour 2022
 - 5.3. Entente de service 2022 – Unité Communautaire de mesures d'urgence Montérégie inc.
6. **ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 13 décembre 2021
 - 6.2. Report de la séance du 17 janvier 2022
 - 6.3. Mise à jour de l'organigramme et des conditions de travail
 - 6.4. Formation « Le comportement éthique » élus municipaux
 - 6.5. Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
 - 6.6. PRIMADA dossier 2021220 Aménagement d'un parc intergénérationnel à Sherrington
 - 6.6.1. Les Équipements AtlasBarz (Soumission n° 4388816)
 - 6.6.2. Excavations St-Patrice Itée (Excavation et asphaltage)
 - 6.7. Approbation des dépenses budgétaires pour le transport adapté
 - 6.8. Renouvellement du contrat de service en gestion municipale – PG Solutions
 - 6.9. MAJ - Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité et transmission à la MRC des Jardins-de-Napierville pour 2021
7. **POLITIQUE ET RÈGLEMENTATION MUNICIPALE**
 - 7.1. Règlement no 322 fixant les taux de la taxe foncière, les taxes spéciales, la tarification et les compensations pour services municipaux qui prévaudront au cours de l'exercice financier 2022 – Adoption



7.2. Avis de motion – projet de règlement imposant une tarification pour les travaux de mise aux normes de la station d'épuration

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois de novembre 2021

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des interventions du mois de novembre

9.2. Autorisation pour appel d'offres – travaux d'asphaltage sur divers secteurs pour l'année 2022

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

~~10.1. Soumission « Ateliers Art et vin » Nathalie Lussier~~

11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

11.1. Demande de gratuité de salle – Programme d'éducation financière

11.2. Fabrique Saint-Patrice – demande de don pour décorations de Noël

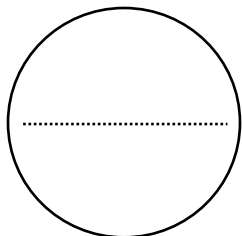
11.3. Demande de partenariat - Tournoi interrégional HMB de Napierville

11.4. Aide financière La Société d'Histoire des XI

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Le Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débiter l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Karine Coallier **ET APPUYÉ PAR** M. Réjean Cousineau que soit ouverte l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 13 décembre 2021.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés : 2021-12-231

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé :

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
No 1 – Karine Coallier	O	No 5 – Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
No 2 – Mélodie Boissy	O	No 6 – Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
No 3 – Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
No 4 – Rejean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés : 2021-12-232

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 soit approuvé, tel que présenté.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
No 1 – Karine Coallier		No 5 – Louise Lussier		ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
No 2 – Mélodie Boissy		No 6 – Denis English		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
No 3 – Anthony Mangione		Maire :		REJETÉ	
No 4 – Rejean Cousineau		Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Le projet d'ordre du jour a été diffusé dès le **vendredi 10 décembre 2021** afin de recevoir toute question citoyenne. Il n'est fait mention d'aucune question posée à la municipalité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport des interventions du mois de novembre 2021

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport des interventions du mois de novembre 2021 du Service de sécurité incendie, préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

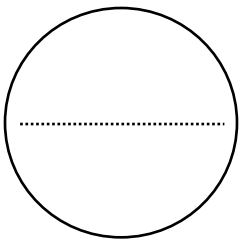
Entraides	5
Alarme	3
Premier répondant	7
Garde interne	5
Travaux en caserne	1

Rés : 2021-12-233

5.2 Organisation municipale de la sécurité civile – mise à jour 2022

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres ;



ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

CONSIDÉRANT QUE la constitution de l'OMSC de la municipalité conformément à l'élaboration de son plan de sécurité civile (2019-05-099) ;

CONSIDÉRANT QU'il apparaît nécessaire de mettre à jour annuellement la composition de l'OMSC de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER De modifier la composition de l'organisation municipale de la sécurité civile de Saint-Patrice-de-Sherrington telle que décrite dans le tableau joint ci-dessous :

FONCTION	PRÉNOM, NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Clément Costanza
Coordonnateur municipal de la sécurité civile – <i>Substitut</i>	Jacques Tremblay
Responsable de la mission Administration	Clément Costanza
Responsable de la mission Administration – <i>Substitut</i>	Denis English
Responsable de la mission Communication	Mélodie Boissy
Responsable de la mission Communication – <i>Substitut</i>	Louise Lussier
Responsable de la mission Secours aux personnes et protection des biens	Réjean Cousineau
Responsable de la mission Secours aux personnes et protection des biens – <i>Substitut</i>	Denis Dubé
Responsable de la mission Secours aux personnes sinistrées	Karine Coallier
Responsable de la mission Secours aux personnes sinistrées – <i>Substitut</i>	Denis Dubé
Responsable de la mission Services technique	Karine Coallier
Responsable de la mission Services technique – <i>Substitut</i>	Mélodie Boissy
Responsable de la mission Transport	Sylvain Boucher
Responsable de la mission Transport – <i>Substitut</i>	Anthony Mangione

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :

No 1 – Karine Coallier		No 5 – Louise Lussier		ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
No 2 – Mélodie Boissy		No 6 – Denis English		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
No 3 – Anthony Mangione		Maire :		REJETÉ	
No 4 – Rejean Cousineau		Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés : 2021-12-234

5.3 Unité Communautaire de mesures d'Urgence Montérégie – entente de service 2021

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler l'entente de service avec L'Unité Communautaire de mesures d'Urgence Montérégie inc. ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER De conclure une nouvelle entente entre la municipalité et l'UCMCM pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 pour une cotisation annuelle d'un montant de 25 \$ par pompier jusqu'à concurrence de 600 \$ maximum.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :

No 1 – Karine Coallier		No 5 – Louise Lussier		ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
No 2 – Mélodie Boissy		No 6 – Denis English		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
No 3 – Anthony Mangione		Maire :		REJETÉ	
No 4 – Rejean Cousineau		Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

Rés : 2021-12-235

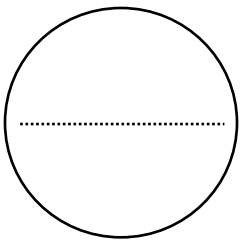
6.1 Adoption de la liste des comptes en date du 13 décembre 2021

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 13 décembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que les comptes ajoutés et à payer du mois de novembre soient acceptés au montant de **113 239,83 \$**.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :

No 1 – Karine Coallier		No 5 – Louise Lussier		ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
No 2 – Mélodie Boissy		No 6 – Denis English		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
No 3 – Anthony Mangione		Maire :		REJETÉ	
No 4 – Rejean Cousineau		Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	



Rés : 2021-12-236

6.2 Assemblée ordinaire du mois de janvier 2022 – changement de date

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'une municipalité locale doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois et en fixer le jour et l'heure avant le début de chaque année civile (réf : article 148 Code municipal du Québec) ;

CONSIDÉRANT QU'il a été demandé de modifier la date de l'assemblée ordinaire du mois de janvier 2022 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

- Que L'assemblée ordinaire du mois de janvier 2022 du conseil municipal se déroule le lundi 24 janvier 2022 à 19 h en remplacement de la date du 17 janvier 2022.
- Que cette assemblée se tiendra à la salle de la FADOQ au 234B rue des Loisirs.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :				
No 1 – Karine Coallier		No 5 – Louise Lussier		ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
No 2 – Mélodie Boissy		No 6 – Denis English		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
No 3 – Anthony Mangione		Maire :		REJETÉ
No 4 – Rejean Cousineau		Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)

Rés : 2021-12-237

6.3 Mise à jour de la structure organisationnelle et des conditions de travail des employés pour l'année 2022

CONSIDÉRANT le roulement de personnel de l'année écoulée et l'indexation (IPC) à venir pour l'année 2022 relatif au coût de la vie ;

CONSIDÉRANT QUE la masse salariale des employés réguliers de la municipalité représente 15,45 % des prévisions budgétaires de l'exercice 2022 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER : l'organigramme déposé devant le Conseil municipal pour l'année 2022 et d'autoriser le Directeur général et le Maire, le cas échéant, à mettre à jour les contrats de travail des employés municipaux.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :				
No 1 – Karine Coallier		No 5 – Louise Lussier		ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
No 2 – Mélodie Boissy		No 6 – Denis English		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
No 3 – Anthony Mangione		Maire :		REJETÉ
No 4 – Rejean Cousineau		Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)

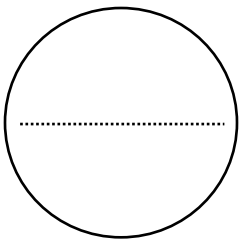
Rés : 2021-12-238

6.4 Offre de service de la FQM pour la formation en éthique et déontologie des élus et du directeur général

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal et la directrice générale doivent obligatoirement suivre la formation suivante : « Le comportement éthique », laquelle est offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ;

CONSIDÉRANT QUE différentes modifications à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été apportées par le gouvernement par le Projet de loi 49 le 4 novembre 2021, démontrant une volonté du gouvernement d'augmenter les exigences en matière d'éthique et de déontologie et de forcer les élus à respecter les règles, sous peine de sanctions de plus en plus sévères ;

CONSIDÉRANT QUE la formation sera offerte conjointement entre les municipalités de Sainte-Clotilde, Saint-Édouard, Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Jacques-le-Mineur permettant une économie intéressante pour les parties qui défraieront 156,25 \$ plus taxes pour chaque participant ;



CONSIDÉRANT QUE la formation sera tenue le samedi 5 février 2022 au Centre communautaire de Sainte-Clotilde en présentiel ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'offre de service de la FQM pour l'inscription des conseillers municipaux et de la directrice générale à suivre la formation « LE comportement éthique » au coût de 156,25 \$ taxes non incluses par participant pour un montant total avant taxes pour les huit (8) participants de Saint-Patrice-de-Sherrington de 1 250 \$.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
No 1 – Karine Coallier		No 5 – Louise Lussier		ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
No 2 – Mélodie Boissy		No 6 – Denis English		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
No 3 – Anthony Mangione		Maire :		REJETÉ	
No 4 – Rejean Cousineau		Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés : 2021-12-239

6.5 Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

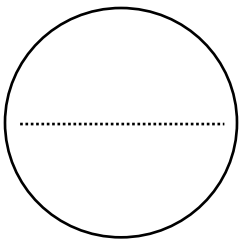
IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington approuve les dépenses d'un montant de 15 400 \$ relatifs aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
No 1 – Karine Coallier		No 5 – Louise Lussier		ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
No 2 – Mélodie Boissy		No 6 – Denis English		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
No 3 – Anthony Mangione		Maire :		REJETÉ	
No 4 – Rejean Cousineau		Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés : 2021-12-240

6.6 Programme d'infrastructures municipalités amie des aînés (PRIMADA) – Octroi de contrat du parc intergénérationnel soit du sentier d'exercice

CONSIDÉRANT QUE le programme dit « PRIMADA » du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) et du Secrétariat aux aînés a pour but d'améliorer la qualité de vie des aînés et de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté ;



CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à offrir une aide financière pour la réalisation de petits travaux de construction, réfection ou agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser des travaux sur ses infrastructures récréatives et de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande d'aide financière et débuté les travaux du parc intergénérationnel ;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions suivante pour l'aménagement du sentier d'exercice faisant partie intégrante du parc intergénérationnel ;

<i>Les Équipements AtlasBarz</i>	22 460,66 \$	Bancs multifonctionnels et panneau d'exercices
<i>Les Excavations St-Patrice Itée</i>	13 279,61 \$	Excavation, pierres, matériaux, remblais et compaction
<i>Pavage HR inc.</i>	16 564,39 \$	Asphaltage du sentier

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER D'accepter les offres ci-haut mentionnées de : *Les équipements AtlasBarz, Les Excavations St-Patrice Itée* ainsi que de *Pavage HR inc.* au montant total de 52 304,66 \$ incluant les taxes pour l'aménagement du sentier d'exercices du parc intergénérationnel de la municipalité.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
No 1 – Karine Coallier		No 5 – Louise Lussier		ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
No 2 – Mélodie Boissy		No 6 – Denis English		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
No 3 – Anthony Mangione		Maire :		REJETÉ	
No 4 – Rejean Cousineau		Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés : 2021-12-241

6.7 Approbation des prévisions budgétaires 2021 pour le service de transport adapté

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

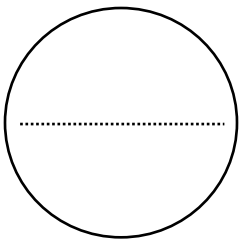
CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2022 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT la documentation transmise relative aux prévisions budgétaires 2022 le 17 novembre 2021 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à **14 635 \$** la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington pour le transport adapté aux personnes handicapées ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2022 et que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 14 635 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, et d'en autoriser le paiement.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
No 1 – Karine Coallier		No 5 – Louise Lussier		ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
No 2 – Mélodie Boissy		No 6 – Denis English		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
No 3 – Anthony Mangione		Maire :		REJETÉ	
No 4 – Rejean Cousineau		Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	



Rés : 2021-12-242

6.8 Renouvellement du contrat de services de gestion municipale pour 2021 – PG Solutions

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le renouvellement des contrats pour les services en gestion municipale de la suite *PG Solutions* tel qui suit :

- CESA44086 : 1 669,44 \$ - *Accès Cité*
- CESA46009 : 8 598,99 \$ - *Contrat d'entretien et soutien des applications*
- CESA45433 : 2 669,72 \$ - *Gestion des permis*
- CESA45898 : 1 665,86 \$ - *Logiciel Première ligne*

Soit pour un montant total incluant les taxes applicables de 14 604,01 \$ pour l'année 2022.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :				
No 1 – Karine Coallier		No 5 – Louise Lussier		ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
No 2 – Mélodie Boissy		No 6 – Denis English		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
No 3 – Anthony Mangione		Maire :		REJETÉ
No 4 – Rejean Cousineau		Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)

Rés : 2021-12-243

6.9 Mise à jour et Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité et transmission à la MRC des Jardins-de-Napierville pour 2021

ATTENDU les avis de rappel prescrits par la loi ;

CONSIDÉRANT les paiements effectués et les ententes prise depuis le dépôt de la liste lors de la séance du 15 novembre dernier ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER

- D'approuver la liste préliminaire des comptes préparée par le Directeur général et Secr.-très. et soumise au Conseil en regard des personnes endettées envers la municipalité pour les comptes de taxes municipales, le tout en conformité avec l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27,1) ;
- De transmettre ladite liste à la MRC, conformément à l'article 1023 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27,1) pour poursuivre les procédures de vente pour défaut de paiement de taxes municipales.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :				
No 1 – Karine Coallier		No 5 – Louise Lussier		ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
No 2 – Mélodie Boissy		No 6 – Denis English		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
No 3 – Anthony Mangione		Maire :		REJETÉ
No 4 – Rejean Cousineau		Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)

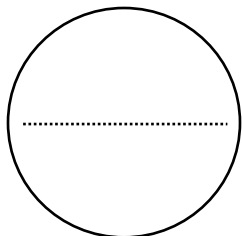
7. Politique et réglementation municipale

Rés : 2021-12-244

7.1 Règlement n° 322 fixant les taux de la taxe foncière, les taxes spéciales, la tarification et les compensations pour services municipaux qui prévaudront au cours de l'exercice financier 2022 – Adoption

CONSIDÉRANT QUE L'adoption du projet de Loi no 155 a modifié le processus d'adoption du règlement de taxation et que l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. C-19) prévoit que l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet de règlement et adopté à une séance subséquente ;

CONSIDÉRANT QUE L'avis de motion a été déposé à la séance du 15 novembre 2021 et le projet de règlement a été présenté lors de la même séance ;



ATTENDU QUE selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Conseil peut, par règlement, déterminer qu'un débiteur peut faire un nombre plus élevé de versements en fixant la date ultime où peut être fait chaque versement postérieur au premier, la proportion du montant du compte qui doit être payé à chaque versement, sans toutefois dépasser 50 % dans le cas du premier versement, et, le cas échéant, toute autre modalité applicable à cette option de paiement, y compris l'application d'un taux d'intérêt sur les versements postérieurs au premier ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Karine Coallier **ET RÉSOLU UNANIMEMENT** que le *Règlement fixant les taux de la taxe foncière, les taxes spéciales, la tarification et les compensations pour services municipaux qui prévaudront au cours de l'exercice financier 2022* soit adopté.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
No 1 – Karine Coallier		No 5 – Louise Lussier		ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
No 2 – Mélodie Boissy		No 6 – Denis English		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
No 3 – Anthony Mangione		Maire :		REJETÉ	
No 4 – Rejean Cousineau		Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A)	
				Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Avis de motion

7.2 Règlement imposant une tarification pour les travaux de mise aux normes de la station d'épuration

Vu la consommation actuelle et l'estimation de la consommation totale suite aux travaux de mise à niveau de la station d'épuration, la Municipalité souhaite imputer au propriétaire de multiples lots le paiement d'une partie du coût des travaux de branchement à l'usine d'épuration.

Avis de motion est donné par Denis English, conseiller, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 24 janvier prochain, le conseil municipal aura à adopter par règlement le *Règlement imposant une tarification pour les travaux de mise aux normes de la station d'épuration*.

8. Urbanisme et environnement

8.1 Rapport des permis de novembre 2021

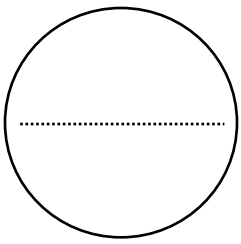
Durant le mois de novembre 2021, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants, soit :

1	Enseigne
1	Rénovation, modification
1	Captage d'eau
1	Bâtiment accessoire

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport des principaux travaux :

- Pose de lumières de Noël
- Monter le chapiteau
- Préparation du centre Multi-Récréatif ;
 - Dérouler les tuyaux et les attacher ensemble
 - Arroser la glace plusieurs fois par jour
 - Faire les lignes
 - Mettre du glycol
- Réparer les pancartes pour le club de motoneige
- Mélanger le sel et l'abrasif
- Déneigement
- Pose de clôture à neige au cimetière
- Remplissage asphalte froide
- Décorations de Noël



Rés : 2021-12-245

9.2 Autorisation pour appel d'offres – travaux d'asphaltage sur divers secteurs pour l'année 2022

CONSIDÉRANT le constat qu'apparaissent des dégradations majeures à différents endroits de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ces dégradations sont susceptibles de causer des problèmes de sécurité sur cet axe de circulation ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE :

D'autoriser le Directeur général et secrétaire-Trésorier à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de resurfaçage sur divers secteurs de la municipalité, sans être exhaustifs, tels que la rue Pinsonneault, le rang Saint-Paul ou encore le rang Saint-Pierre Ouest.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :

No 1 – Karine Coallier		No 5 – Louise Lussier		ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
No 2 – Mélodie Boissy		No 6 – Denis English		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
No 3 – Anthony Mangione		Maire :		REJETÉ	
No 4 – Rejean Cousineau		Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

Aucun point

11. DEMANDES ADRESSÉES AUX CONSEILLERS, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

Rés : 2021-12-246

11.1 Demande de gratuité de salle – Programme d'éducation financière

ATTENDU QUE l'organisme PS jeunesse propose d'organiser des rencontres semestrielles suivant le programme d'éducation financière de Desjardins ;

ATTENDU QUE cet organisme a demandé à la municipalité de louer la salle de la FADOQ à titre gratuit pour tenir leurs événements ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER : De confirmer l'acceptation de la demande de l'organisme PS Jeunesse et leur accorder la gratuité de la salle de la FADOQ pour une durée de 17 semaines à raison de deux soirs semaine, soit les mardi et jeudi en soirée de 18 h 30 -20 h 30 du 4 janvier 2022 au 28 avril 2022.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :

No 1 – Karine Coallier		No 5 – Louise Lussier		ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
No 2 – Mélodie Boissy		No 6 – Denis English		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
No 3 – Anthony Mangione		Maire :		REJETÉ	
No 4 – Rejean Cousineau		Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

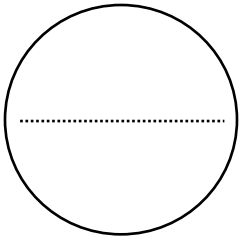
Rés : 2021-12-247

11.2 Fabrique Saint-Patrice – demande de don pour décorations de Noël

ATTENDU QUE les membres de l'assemblée de la Fabrique souhaitent acheter des fleurs et diverses décorations pour Noël ;

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Patrice sollicite l'aide de la municipalité pour mener à bien ce projet ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER la contribuer à ce projet en leur offrant un montant de 150 \$.



VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :				
No 1 – Karine Coallier		No 5 – Louise Lussier		ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
No 2 – Mélodie Boissy		No 6 – Denis English		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
No 3 – Anthony Mangione		Maire :		REJETÉ
No 4 – Rejean Cousineau		Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)

Rés : 2021-12-248

11.3 Demande d'aide financière de l'organisme Hockey mineur Beaujeu

CONSIDÉRANT la sollicitation de l'organisme *Hockey mineur Beaujeu* pour une aide financière dans le cadre de la 25^e édition du Tournoi de hockey interrégional HMB de Napierville qui se tiendra du 4 au 12 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a cette année 18 inscriptions en provenance de Sherrington sur les 202 jeunes joueurs inscrit ;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement permet aussi de réduire les coûts annuels d'inscription de chaque joueur de l'association du hockey mineur de Beaujeu puisque tous les profits sont entièrement remis à l'association.

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER D'accorder une aide financière d'un montant de 150 \$ à l'organisme *Hockey mineur Beaujeu* pour ses activités.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :				
No 1 – Karine Coallier		No 5 – Louise Lussier		ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
No 2 – Mélodie Boissy		No 6 – Denis English		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
No 3 – Anthony Mangione		Maire :		REJETÉ
No 4 – Rejean Cousineau		Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)

Rés : 2021-12-249

11.4 Aide financière – société d'histoire des XI

CONSIDÉRANT la sollicitation de La Société d'histoires des XI pour une aide financière dans le cadre de sa campagne de financement annuelle ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme agit pour la promotion de l'histoire et du patrimoine au sein de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER D'accorder une aide financière d'un montant de 200 \$ à l'organisme La Société d'histoires des XI pour ses activités.

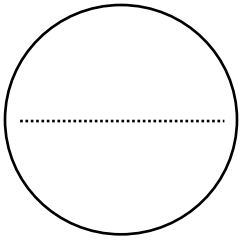
VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :				
No 1 – Karine Coallier		No 5 – Louise Lussier		ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
No 2 – Mélodie Boissy		No 6 – Denis English		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
No 3 – Anthony Mangione		Maire :		REJETÉ
No 4 – Rejean Cousineau		Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)

12. VARIA

Aucun point.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun point.



Rés : 2021-12-250

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise Lussier **ET APPUYÉ PAR** Mme Karine Coallier que soit levée l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 13 décembre 2021 à 19 h 24.

M. Yves Boyer,
Maire

M. Jacques Tremblay
Trésorier

Je, Yves Boyer, maire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2021.